



## ARRETE INTERDISANT TEMPORAIREMENT L'ACCES AU PARKING DE KERSCUNTEC -ROUTE DE KERMOR-

ARRETE N° 2023-64

Le Maire de Combrit;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

### ARRETE

#### Article 1 :

Mardi 16 et Mercredi 17 Mai, le stationnement, sur le parking de Kerscuntec situé route de Kermor, est interdit. L'accès sera fermé en raison de travaux de voirie.

#### Article 2 :

La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par les Bitumes Bigoudens.

#### Article 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé  
Police municipale  
Services Techniques  
Les Bitumes Bigoudens

Fait à Combrit, le 26 Avril 2023

Christian LOUSSOUARN

